

# CONSIGNES COVID-19 POUR LES LOCATAIRES

*De nouvelles consignes seront mises sur pied afin de respecter les mesures sanitaires qui sont exigées par les instances gouvernementales. Dans le but d'y répondre adéquatement, nous devons apporter quelques changements à notre fonctionnement habituel. Vous comprendrez que cette situation est hors du commun et nécessite de nombreux ajustements tant logistiques que financiers.*

## PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire à l'intérieur du Centre communautaire. Les gens peuvent l'enlever à l'intérieur du local utilisé **SI LA DISTANCIATION SOCIALE DE 2 MÈTRES EST RESPECTÉE**. Cependant, les gens doivent porter le masque pour circuler dans les aires publiques. (Corridor, salle de bain etc...)

## CAPACITÉS MAXIMALES

Il est de votre responsabilité de respecter la capacité maximale du local réservé.

## UTILISATION DES LOCAUX

Dû aux circonstances actuelles, les gens devront demeurer dans le local loué. Les gens pourront circuler dans les corridors seulement pour aller à la salle de bain.

## REPAS ET BREUVAGE

Afin de réduire les risques de contamination, vous devez utiliser le service d'un traiteur reconnu pour tout ce qui a trait aux repas et breuvages. (Disponible au Café Sud)

## LAVAGE DES MAINS

Des dispositifs de désinfection seront disponibles dans toutes les entrées du bâtiment, ainsi que dans les locaux, vous vous engagez donc à promouvoir le lavage des mains de vos participants (invités) et de vous-même de façon à minimiser les risques.

## DISTANCIATION SOCIALE

La distanciation sociale de 2 mètres doit être respectée en tout temps à l'intérieur du bâtiment.

## REGISTRE DES PRÉSENCES

Vous devez nous remettre un registre des présences signé par chaque participant / invité une fois l'évènement terminé. Le registre confirme que vos invités n'ont aucun symptôme du Covid-19, qu'ils n'ont été en contact avec aucune personne qui a contracté le covid et qui n'ont pas voyagé à l'extérieur du Pays dans les 14 derniers jours. Ce registre doit comporter la date de l'évènement, nom, numéro de téléphone et signature des invités.

## ACCÈS PORTE D'ENTRÉE ET SALLE DE BAIN

Il est de votre responsabilité d'informer vos participants / invités quelle porte d'entrée salle et de bain utilisé à utiliser.

## DÉSINFECTION DU MATÉRIEL

Il est de votre responsabilité de vous assurer de désinfecter tout matériel utilisé pendant votre évènement.

Il est de la responsabilité du locataire de s'assurer que ces consignes soient respectées. En cas de non-respect une amende peut vous être remise et peut également entraîner une expulsion des lieux sans remboursement.



**Si vous souhaitez communiquer avec un membre de notre équipe, bien vouloir nous contacter par téléphone au (819) 478-0202 ou par courriel au [direction@ccd-s.org](mailto:direction@ccd-s.org)**